

## **BOURSES CHARLES-DE KONINCK 2012 / 2013**

La Bourse Charles-De Koninck et la bourse de soutien Charles-De Koninck sont des bourses d'excellence octroyées à des étudiants préparant à plein temps une thèse de doctorat destinée à être soutenue à la Faculté de philosophie de l'Université Laval. Le donateur, Monseigneur Alphonse-Marie Parent, désirait honorer ainsi la mémoire du philosophe Charles De Koninck, ancien professeur (1934-1965) et doyen (1939-1956; 1964-1965) de cette Faculté. Ces bourses sont offertes chaque année par voie de concours.

### **VALEUR**

La valeur de la Bourse principale Charles-De Koninck est de 20 000 \$ par année, plus les droits de scolarité. La bourse de soutien est, pour sa part, de 10 000 \$ plus les droits de scolarité. Elles sont renouvelables une seule fois, l'année suivante de l'obtention, sur demande expresse du candidat et si les progrès sont jugés satisfaisants sur attestation du directeur de recherche. À l'exception des bourses d'autres organismes subventionnaires, elles permettent le cumul d'autres revenus, mais les boursiers ne peuvent accepter un travail rémunéré autre que celui permis par les Règlements de l'Université. Aucune personne bénéficiant de la bourse principale Charles-De Koninck ne peut cumuler d'autres bourses. La bourse de soutien peut toutefois être cumulée à d'autres bourses jusqu'à un revenu total de bourses maximum de 18 000 \$. Dans le cas de cumul de bourses, l'étudiant est réputé être étudiant à temps plein et les Règlements de l'Université s'appliquent.

### **ADMISSIBILITÉ**

#### **À la Bourse principale Charles-De Koninck :**

Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de doctorat de la Faculté de philosophie de l'Université Laval.

ou

Toute personne déjà inscrite au doctorat en philosophie à l'Université Laval mais n'ayant pas complété plus de quatre sessions d'inscription à temps plein au moment où la demande est faite.

#### **À la Bourse de soutien Charles-De Koninck :**

Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de doctorat de la Faculté de philosophie de l'Université Laval.

ou

Toute personne déjà inscrite au doctorat en philosophie à l'Université Laval ou dans une autre université et n'ayant pas complété plus de quatre sessions d'inscription à temps plein (cette dernière devra s'inscrire à l'Université Laval pour bénéficier de la bourse).

Les bourses deviennent effectives au moment de l'inscription au doctorat à temps complet.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

L'excellence du dossier est le critère déterminant pour l'obtention de ces bourses. Seront en particulier considérés: les résultats scolaires antérieurs, leur excellence et leur progression; l'appréciation du candidat par trois répondants; la qualité du projet personnel de recherche et du plan de travail. Compte tenu des autres revenus, les besoins financiers de l'étudiante ou de l'étudiant pourront être considérés dans l'attribution de la bourse de soutien.

Les décisions du Comité sont finales et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision. En cas de litige, les Règlements prévalent sur la description des bourses. Le Comité peut, en tout temps, modifier les Règlements sans préavis.

Si, à l'occasion d'un concours annuel, aucune candidature ne rencontre les critères d'excellence requis, le Comité de sélection se réserve le droit de ne pas attribuer de bourses cette année-là.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

1. Une lettre exposant les motifs de la demande et précisant le type de bourse sollicitée.
2. Un relevé de notes officiel faisant état des résultats scolaires antérieurs pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles d'études, et s'il y a lieu, pour le 3<sup>e</sup> cycle.
3. Une évaluation confidentielle de la directrice ou du directeur de la recherche antérieure ou de la recherche en cours.
4. Les recommandations confidentielles de deux autres répondantes ou répondants.
5. Une description du projet de thèse de doctorat et un plan de travail, le tout ne dépassant pas cinq (5) pages à double interligne (caractères Times 12 ou l'équivalent).

### NOTES

- Il n'y a pas de formulaire spécifique au concours.
- Pour être inscrits à l'Université Laval à la session d'automne 2012, les étudiants étrangers doivent faire parvenir leur dossier de demande d'admission au Bureau du registraire avant le 1<sup>er</sup> février 2012. Vous pouvez faire une demande d'admission en ligne sur le site du bureau du registraire à l'adresse suivante : <http://www.reg.ulaval.ca/admission/AdmissionExt2.html>
- Une offre d'admission n'implique pas une offre de bourse.
- En plus de l'original, chaque candidat doit faire parvenir trois (3) copies du dossier complet.

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous avant le **15 janvier 2012**, le cachet de la poste en faisant foi. Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Les résultats du concours seront annoncés en mai 2012. Les règlements des bourses Charles-De Koninck et tout autre renseignement peuvent être obtenus à la même adresse.

Bourses Charles-De Koninck  
Faculté de philosophie  
Pavillon Félix-Antoine-Savard  
2325, rue des Bibliothèques  
Université Laval  
Québec, QC (Canada) G1V 0A6  
Tél. : (418) 656-2244  
Télécopieur : (418) 656-7267